

## La démarche Sécurité Routière dans votre commune

Les actions de Sécurité Routière ne peuvent s'appuyer que sur une connaissance approfondie de la Commune. Cette connaissance ne repose pas sur une seule personne, elle est généralement partagée par un ensemble de partenaires d'horizons différents qu'il est utile de mobiliser. Ils pourront, sur la base des enjeux du projet, partager des exigences communes pour fixer les objectifs du projet.

Un ensemble de précautions est nécessaire pour construire les bases d'une réflexion pertinente et partagée :

1. des données objectives qui ne demandent pas nécessairement une très grande précision, mais doivent se situer sur des échelles de grandeur acceptables,
2. ne pas se focaliser sur des points de conflits ponctuels, mais replacer la réflexion dans un contexte global,
3. des situations d'urgence (suite à accident) peuvent conduire à prendre des mesures rapides (regard des familles des victimes, réaction de la population face à un accident qui est toujours vécu comme intolérable). Mais celles-ci ne doivent pas se substituer à des réflexions plus élaborées qui seront conduites dans la durée,
4. les conseils des spécialistes du domaine de la Sécurité Routière sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les dispositifs qui peuvent être mis en œuvre selon les règles de l'art. Toutefois, c'est l'équipe municipale qui doit définir et porter les orientations du projet,
5. informer et dialoguer sur le futur projet est un gage de réussite, toutefois, l'information et la concertation sont des exercices qui doivent être maîtrisés (fiche « Communiquer autour du projet : l'information et la concertation »),
6. présenter et faire valider le projet par le Conseil Municipal,
7. l'évaluation, du projet est la garantie de pouvoir apporter des éléments mesurables sur les effets du projet. Ce sont les données qui auront été recueillies à l'origine qui valident l'évaluation. En leur absence, aucune évaluation pertinente n'est possible.

### Bases de la démarche

#### 1. compréhension de la situation :

- quels problèmes de sécurité se posent : problèmes signalés, problèmes rencontrés, situations jugées insatisfaisantes
- de quelles informations je dispose pour décrire ou évaluer la situation actuelle :  
avec des mots = QQQCCP (fiche « QQQCCP »)  
avec de chiffres = tout ce qui est mesurable (trafic, vitesse, heures, jours, ...)
- que me manque-t-il pour décrire ou évaluer la situation actuelle et qui pourra me fournir ses informations (Conseil Général, DDT Atesat, Forces de l'ordre, Commune, Associations, Commerçants, ...).



## 2. élaboration d'un plan d'actions :

- réalisation des diagnostics sur les informations manquantes
- quelles pistes d'action en réponse à chaque problème de sécurité ?  
Etre le plus imaginatif possible (une idée qui peut paraître saugrenue, peut entraîner l'idée géniale !) : fiche Remue-méninges ou « Brain Storming » et choisir la ou les pistes qui répondent à nos objectifs et contraintes ( fiche « Critères de choix »)
- sur quelles ressources puis-je m'appuyer (au sein de la Commune ou à l'extérieur [Conseil Général, DDT Atesat, Réseau Sécurité Routière, Bureau d'étude, ...]) pour définir un plan d'action en cherchant à diversifier les domaines d'intervention (voir « Que peuvent faire les Élus »)
- se mettre en situation de monter des actions en définissant clairement les objectifs à atteindre, les moyens et les délais (fiche « QQQQCCP »)

## 3. montage de l'action :

- les plans d'action qui s'inscrivent dans les champs d'intervention de la commune et de ses partenaires locaux peuvent entrer dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) ou du programme « Label Vie » (voir avec la Coordination, fiche « contact SR28 »).

### *Dans le cas d'un projet d'aménagement*

- lorsque la décision de donner suite au plan d'action est prise, le montage entre dans le cadre d'une démarche de projet où à cette étape, il s'agit de traduire les pistes d'action et les objectifs en orientations d'aménagement :
  - cette 3<sup>ème</sup> étape aboutit à la définition du **programme**, véritable **cahier des charges** pour la consultation du Maître d'œuvre.
  - Les étapes suivantes \*:

Étapes	Acteurs	Principales productions	Principales décisions et validations du maître d'ouvrage
Étape 4 <i>Conception</i>	Maître d'œuvre  Maître d'ouvrage et assistant à maîtrise d'ouvrage	- cahier des charges de consultation du maître d'œuvre - parti ou scénario d'aménagement - avant-projet - projet	- choix du maître d'œuvre  - choix d'un parti - validation des choix techniques - validation du coût d'objectif du projet
Étape 5 <i>Exécution des travaux et bilan de l'opération</i>	Entreprises  Maîtrise d'œuvre  Maître d'ouvrage et assistant à maîtrise d'ouvrage	- dossier de consultation des entreprises - réalisation des aménagements - vérification des aménagements - bilan	- choix des entreprises  - réception et mise en service - évaluation du bilan
Étape 6 <i>Évaluation finale</i>	Maître d'ouvrage et assistant à maîtrise d'ouvrage	- recueil de données et observations des pratiques induites par les aménagements	- corrections éventuelles

## **L'Élus Correspondant Sécurité Routière doit être en mesure :**

- de proposer la mise en place d'une politique globale de Sécurité Routière
- de présenter au Conseil Municipal les problèmes de Sécurité qui se posent et de définir des objectifs
- d'être « l'homme-orchestre » pour faire travailler en équipe de projet (élus, membres d'association, habitants, expert, membre du réseau Sécurité Routière, ...) de façon transversale et de faire réaliser des diagnostics
- de représenter et d'engager sa commune
- de suivre et d'évaluer la politique globale de Sécurité Routière
- d'apprécier le bien fondé ou la qualité d'une action.

### Les Fiches outils :

- a. QQQCCP
- b. Remue-méninges ou « Brain Storming »
- c. Matrice de critères de choix
- d. Communiquer autour du projet : l'information et la concertation.

\* Extrait de « L'aménagement d'une traversée d'agglomération – Une démarche de projet – Éditions de Certu »



« La démarche Sécurité Routière dans votre commune » Pierre Blondel nov 2010